

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	24

Date de la Convocation

19 novembre 2025

Date d’Affichage
19 novembre 2025

Objet de la délibération

No 2025-100287
Ressources humaines

Création de poste

Séance du 25 novembre 2025

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne Dhulcq, Valérie Jacquilot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Monique Morel, Pascal Polsson, Marie-Claude Himmesoete, Jean-Pierre Schang, Mohamed Benahmed, Jean-Paul Colmont, Pascal Hourlier, Alain Guenon, Jean Garcia Rodriguez, Claudette Bouché, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Catherine Ruiz Collas, Valérie Prieur, Christine Guimarey, Romain Richomme, Coralie Adnot, Tristan Ruiz, Sabine Mary,

Absente excusée : Dominique Thuault, Enzo Joberty, Karine Bocquet

Secrétaire de séance : Tristan Ruiz

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1,
Vu le tableau des emplois adopté par vote du conseil municipal du 31 janvier 2024,

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe, afin de faire progresser un agent qui remplit l'ensemble des conditions d'avancement à ce grade, notamment les conditions d'ancienneté, et de manière de servir,

Considérant la nécessité d'assurer le remplacement de l'agent en charge du CCAS, et de la gestion budgétaire et comptable de la ville de Montmirail, dont le départ en retraite est prévu courant 2027, mais qui cessera progressivement ses fonctions à compter de l'année 2026,

Considérant les difficultés éventuelles que nous pourrions rencontrer pour le recrutement sur ce poste,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1/La création à compter du 1^{er} janvier 2026 des postes suivants :

-Un emploi permanent à temps complet sur le poste d'agent en charge du CCAS, et de la gestion budgétaire et comptable de la ville de Montmirail, sur le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe (filière administrative, catégorie B)

-Un emploi permanent à temps complet sur le poste d'agent en charge du CCAS, et de la gestion budgétaire et comptable de la ville de Montmirail, sur les grades suivants :

- ✓ Adjoint administratif territorial (filière administrative, catégorie C)
- ✓ Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (filière administrative, catégorie C)
- ✓ Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (filière administrative, catégorie C)
- ✓ Rédacteur territorial (filière administrative, catégorie B)

Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. L'agent recruté en qualité de contractuel sera rémunéré selon son niveau de formation et son expérience. Le tableau des effectifs sera remis à jour

2/et préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre 012.

Pour extrait conforme

Le 25 novembre 2025

Etienne DHUICQ

Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-265103283-20251125-2025-100287-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 04/12/2025

par le maire